

Zeitschrift: Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...

Herausgeber: Staatskanzlei des Kantons Bern

Band: - (2001)

Heft: [2]: Rapport de gestion : rapport

Artikel: Rapport de gestion de la Directio de l'économie publique

Autor: Zölch-Balmer, Elisabeth / Annoni, Mario

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-418425>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

3. Rapport de gestion de la Direction de l'économie publique

Directrice: la conseillère d'Etat Elisabeth Zölch-Balmer
Suppléant: le conseiller d'Etat Mario Annoni

3.1 Les priorités de l'exercice

La Direction de l'économie publique s'est à nouveau investie activement pour promouvoir et renforcer le canton de Berne en tant que site économique et cadre de vie. En plus d'une charge administrative élevée dans tous les domaines, les affaires suivantes étaient particulièrement importantes.

Le Conseil économique, constitué par le Conseil-exécutif en 2000, a présenté son rapport intitulé «Stratégies d'avenir pour le canton de Berne». Ce rapport contient une analyse et une évaluation de la situation économique du canton et livre des recommandations pour concevoir les finances, la politique de formation et la communication. La Direction de l'économie publique conduisait le suivi et la préparation du dossier pour le Conseil-exécutif.

Après une tendance à l'amélioration de la conjoncture au premier semestre, les facteurs de ralentissement de la croissance se sont renforcés dans le sillage de la tendance générale et suite aux événements du 11 septembre à New York. Conséquence logique: le chômage qui se trouvait à son plus bas niveau depuis 1992 a de nouveau augmenté, en restant néanmoins nettement en dessous de la moyenne nationale. Le secteur du service de l'emploi et de la caisse de chômage avait supprimé environ 15 pour cent de ses postes en raison de l'évolution du premier semestre.

La promotion économique a soutenu 77 projets au total, grâce auxquels 1100 emplois environ seront créés ces prochaines années. Soutien dont ont bénéficié principalement les six branches prioritaires définies par la promotion économique: télématique, technologie médicale et pharmacie, industrie de précision, technologie environnementale, design et produits de luxe, ainsi que services et finances. Toutes les régions du canton ont ainsi profité des activités de la promotion économique. Ces projets permettent d'engendrer globalement un investissement de l'ordre de 580 millions de francs. La promotion du tourisme a mis au point des plans stratégiques de regroupement et de coopération des organisations touristiques locales pour créer ce qu'on appelle des destinations. Elles permettront en particulier de faciliter le conditionnement de marché dans un environnement de globalisation croissante et de compenser le recul de la croissance du tourisme dans l'espace alpin.

Le changement structurel de l'agriculture s'est poursuivi en raison de la réduction continue des soutiens fédéraux du marché. La pression sur les prix à la production est restée forte. Les mesures cantonales visaient non pas à empêcher ces changements structurels, mais à les rendre judicieux pour l'économie, viables pour la politique régionale et supportables en termes sociaux. Par ailleurs diverses mesures ont été prises pour réduire les risques d'autres atteintes environnementales. Par exemple, une vaste campagne d'assainissement contre les maladies pulmonaires contagieuses des porcins, des mesures complémentaires pour enrayer l'ESB chez les bovins, etc.

Concernant l'économie forestière, l'objectif majeur des activités, après l'ouragan Lothar de décembre 1999, reste la protection des forêts encore intactes contre les dommages secondaires, et en particulier les bostryches. Les conditions météorologiques du printemps et de l'été ont également favorisé l'infestation des sapins sur pied. Les dommages ont néanmoins pu être contenus grâce à une surveillance serrée et au façonnage rapide des arbres infestés par le Service forestier.

L'Office de la nature a recherché les causes des variations des populations de poissons dans les lacs et les rivières. Il a également étudié les modifications des organes génitaux des corégones du

lac de Thoune. Les résultats n'ont pas encore été présentés. Autre point fort de l'activité de l'office: le suivi de la discussion politique autour de la loi sur la chasse.

Toutes les unités organisationnelles de la Direction de l'économie publique ont achevé les préparatifs pour l'année test NOG. Elles ont défini les unités d'imputation (groupes de produits et produits), les objectifs de prestation et d'effet, ainsi que les indicateurs et les valeurs cibles. En particulier, chaque office a mis en place sa propre comptabilité analytique.

3.2 Rapports des offices

3.2.1 Secrétariat général

3.2.1.1 Organisation/tâches

Le Conseil économique constitué par le Conseil-exécutif a présenté son rapport intitulé «Stratégies d'avenir pour le canton de Berne» au début du mois d'octobre. Le Secrétariat général (SG) a coordonné et suivi, avec l'aide de l'Office du développement économique (ODECO), les travaux incombant au gouvernement avant et après livraison du rapport.

Le SG est chargé de la direction opérationnelle du projet d'introduction de NOG (nouvelle gestion publique) au sein de la Direction de l'économie publique. Le point fort du projet en 2001 a été la mise en place du calcul des coûts, des prestations et des rentrées financières (CCPR) et la poursuite des travaux liés à la définition des groupes de produits, des produits, des objectifs de prestation et d'effet, des indicateurs et des normes. La Direction de l'économie publique a avancé ses travaux au point de pouvoir utiliser judicieusement l'année test NOG 2002.

Le SG s'est attaché à regrouper ses activités en unités d'imputation et centres de coûts en perspective de l'année test NOG. L'organisation du SG a été adaptée à la nouvelle structure des produits axés sur l'output. Les divisions ont été supprimées à l'exception du service juridique. Le SG compte désormais trois champs d'activités: économie, agriculture-forêt-nature et ressources, ainsi que les divisions chargées de tâches transversales: finances/personnel et informatique.

La Direction de l'économie publique joue un rôle central avec les partenaires sociaux. Le SG se charge, dans ce domaine, des nécessaires tâches de coordination permettant ainsi le dialogue souhaité. Il a soutenu les offices dans leurs différents projets législatifs (loi sur la chasse, loi sur le renforcement du site d'implantation, ordonnance sur les heures d'ouverture des magasins, etc). Le soutien à la directrice et la coordination de toutes les affaires concernant directement ou indirectement la Direction ont également été une tâche importante.

Le dossier EXPO.02 était également suivi par le SG. Il a coordonné les travaux portant sur la journée cantonale, le projet Heimatfabrik avec l'Espace Mittelland et le projet B2, lequel est préparé avec la ville de Bienne et présentera le canton de Berne en tant que site économique et cadre de vie.

Présidé par le secrétaire général de la Direction, le groupe des hauts fonctionnaires de l'Espace Mittelland a révisé sa déclaration de principe qui datait de l'année 1994. La version remaniée a été signée en été par les gouvernements des cantons membres. Le contenu a été concentré sur des points essentiels. Les travaux de

l'EM porteront désormais sur les secteurs prioritaires suivants: économie; formation, recherche et culture; infrastructure; santé publique et environnement.

3.2.1.2 *Service juridique*

Le Service juridique (SJ) a traité 103 recours (nouveaux: 88) au cours de l'exercice. Le Tribunal fédéral a jugé et rejeté deux recours contre des décisions de la Direction de l'économie publique. Le Tribunal administratif a rejeté quatre recours et un partiellement. La Commission de recours du Département fédéral de l'économie publique a rejeté quatre recours et en a admis un. Le SJ s'est en outre occupé de travaux législatifs, notamment dans les domaines de la chasse et de la protection de la faune sauvage, de la santé animale, de la protection et de la lutte contre l'incendie, des mesures de compensation écologique, des terrains secs et zones humides, et enfin des émoluments.

3.2.1.3 *Assurance immobilière du canton de Berne (AIB)*

Les recettes provenant des primes se sont montées à 164,5 millions de francs au cours de l'exercice, soit une légère augmentation d'environ 1 million de francs par rapport à 2000.

Les dommages enregistrés en 2001 ont peu augmenté. Les dépenses pour dommages dus aux incendies ont certes atteint un montant relativement élevé, 68,3 millions de francs (2000: CHF 43,5 mio.), mais mis à part le gros incendie sur l'aire Gugelmann à Roggwil, dont le montant des dégâts est très élevé, le coût des incendies se situe à nouveau bien en dessous de la moyenne des dix dernières années (CHF 63,5 mio.). Même en 2001, le canton de Berne a été épargné par de graves dommages dus aux éléments naturels. Leur coût, 21,2 millions de francs, est de nouveau inférieur au chiffre de l'année précédente, 24,3 millions de francs, ainsi que de la moyenne sur dix ans. La charge de 27,7 millions de francs pour la protection contre l'incendie et la lutte contre le feu, comme les 12,9 millions de francs de charge administrative, sont du même ordre que l'exercice précédent. La situation globalement difficile sur les marchés des capitaux n'a pas permis d'éviter un résultat négatif de 30,3 millions de francs dans la gestion du capital; soit environ -3,5 pour cent. L'exercice 2001 se solde dans l'ensemble par un excédent de recettes de 0,5 million de francs (2000: CHF 1,4 mio.). Les comptes 2001 devront encore être soumis au conseil d'administration de l'AIB, pour approbation. Pour de plus amples détails, il convient de se référer au rapport annuel de l'AIB qui paraîtra fin avril 2002.

3.2.2 **Office de l'agriculture (OAGR)**

Les prix payés aux producteurs agricoles ne cessent de baisser dans toute la Suisse. En outre, la production totale agricole de 2001 est nettement inférieure à la bonne campagne 2000, selon les estimations. Conjugué aux changements structurels qui se font à un rythme lent, ce résultat explique l'évolution négative du pouvoir d'achat des producteurs durant l'exercice écoulé: la situation financière de nombreuses exploitations agricoles est mauvaise, bien que le prix payé au producteur pour le lait, produit clé, ait enregistré une évolution moins négative que prévu ces trois dernières années. Les revenus de la production agricole continueront à reculer et se rapprocheront des prix de l'UE ces prochaines années puisque la Confédération poursuivra sa politique de suppression des instruments dont elle dispose pour soutenir le marché. A l'avenir, les paysannes et paysans devront attacher davantage d'importance aux coûts et au marché et faire preuve de créativité pour tirer parti des occasions existantes. La tendance à la diminution du nombre

d'exploitations agricoles et d'entreprises de transformation se poursuivra, en faveur d'unités plus grandes et plus concurrentielles, car celles-ci seront les seules à pouvoir adopter les mesures imposées par la poursuite de la libéralisation des marchés agricoles. Bien que la «politique agricole 2007» prévoit encore des paiements directs pour indemniser les prestations d'utilité publique, il appartient en premier lieu aux paysannes et aux paysans de rechercher des infrastructures rentables qui leur permettent d'exploiter leurs domaines de façon durable en tenant compte des coûts et du marché. En considération de l'orientation actuelle de la politique agricole, la Confédération et le canton apportent leur soutien aux exploitations agricoles dans ces efforts d'adaptation concurrentielle.

La politique agricole cantonale vise principalement à adopter des mesures d'accompagnement dans les domaines relevant de l'économie, de l'écologie, des aspects socio-économiques et de la politique régionale – des mesures donc qui fusionnent avec la politique agricole de la Confédération ou qui la complètent. Ces mesures ont notamment pour but d'améliorer la compétitivité de la production agricole et de la transformation des matières premières – une compétitivité qui est, dans le canton de Berne, légèrement inférieure à la moyenne suisse, compte tenu de la poursuite de la libéralisation des régimes du lait et de la viande. En ce qui concerne la situation socio-économique de l'agriculture bernoise, une stratégie de promotion par région conforme au concept de la promotion structurelle pour l'agriculture du canton soutient l'adaptation des structures agricoles pour des raisons macro-économiques et politiques et atténue les effets de cette profonde mutation structurelle. En 2001, l'OAGR a de nouveau attaché une importance particulière à l'exécution efficace des mesures de politique agricole.

3.2.2.1 *Production, compétitivité*

En 2001, 23 323 animaux ont été vendus sur les marchés publics surveillés (2000: 26 112). Le canton a favorisé la vente d'animaux provenant des régions de montagne et encouragé la formation des prix sur ces marchés publics en allouant des subventions de soutien à l'organisation du marché et au regroupement dans le temps et l'espace de l'offre dispersée, dont s'est chargée l'agriculture elle-même. Grâce à des ventes aux enchères bien organisées et surveillées dans les centres régionaux de commercialisation reconnus, les producteurs ont pu vendre les animaux 8,4 pour cent plus cher en moyenne que les prix d'estimation officiels (prix minimaux en vigueur). De la sorte, les producteurs ont engrangé des recettes supplémentaires globales de 2,26 millions de francs.

Complétant les prestations de la Confédération, le canton offre une prime supplémentaire pour favoriser la vente d'animaux provenant des régions de montagne: les paysannes et paysans des vallées qui achètent une vache de montagne reçoivent une prime de promotion de 200 francs par tête, versée par le canton. Par ce mécanisme, le canton a favorisé l'écoulement de 1907 animaux des régions de montagne en octroyant 381 400 francs de subventions cantonales.

Le canton a octroyé des «contributions au renouvellement du cheptel» et «des contributions d'aide initiale à l'exploitation» à des instances régionales pour les phases de conception et de lancement de projets innovateurs intéressants. Cette mesure de politique agricole vise à générer des revenus additionnels grâce à la transformation, à la préparation et à la commercialisation en zone rurale de matières premières régionales, notamment dans les zones de montagne et de collines. En tout, des subventions cantonales pour 399 000 francs ont été versées à ce titre en 2001. En outre, l'Office de l'agriculture a confié un mandat de «maintien du revenu tiré du lait dans l'Emmental» (fromage Emmental) à l'instance chargée du projet, composée de la LOBAG, du Centre des produits laitiers et denrées alimentaires de Rütli (CLD) et de l'Inforama Emmental.

Pour l'amélioration des infrastructures, 17,5 millions de francs (2000: 21,6) ont été garantis par le biais de subventions cantonales d'aide à l'investissement, et 14,2 millions de francs sous forme de contributions fédérales. En tout, c'est un volume d'investissement de 74,5 millions de francs qui a été engagé (2000: 87). 40 pour cent (2000: 54%) des contributions cantonales ont été attribués à des projets du secteur du bâtiment et le reste à des projets du génie rural. Par rapport à l'exercice précédent, le nombre des demandes de promotion structurelle dans les secteurs du bâtiment et du génie rural a encore progressé. Pour rester concurrentielles, les entreprises tournées vers l'avenir se voient contraintes d'adapter rapidement leurs structures aux exigences de la loi sur la protection des animaux et à celles de la loi sur la protection des eaux. Dans le secteur du génie rural, l'accent s'est porté sur les ouvrages communautaires tels que les accès aux fermes, les alimentations en eau et les améliorations foncières intégrales – ces dernières en partie pour l'acquisition de terrains en rapport avec Rail 2000, la T10 (déviation Anet–Champion) et l'A16 (Transjurane). Pour les améliorations en matière de génie rural, de nombreux projets de mises en réseau écologique ont été réalisés, comme des planifications écologiques assistées, des remises à l'état naturel de cours d'eau dans le cadre des améliorations foncières intégrales ou encore des mesures de substitution comme la création de zones humides et sèches ou la plantation d'arbres et de haies. En tout, quelque 278 000 francs (2,3% des subventions de génie rural) ont été affectés à cette fin.

Au total, environ 6 millions de francs de contributions ont été garantis par le canton en faveur des mesures de protection des animaux et des eaux, ainsi que pour des alimentations en eau. Environ 25 pour cent (2000: 28%) de ces crédits sont allés à l'Emmental, environ 47 pour cent (44%) à l'Oberland, environ 10 pour cent (12%) au Mittelland, environ 15 pour cent (11%) au Jura bernois et les derniers 3 pour cent (5%) au Seeland. La Fondation bernoise de crédit agricole (CAB) s'est vu adresser 763 (2000: 786) demandes de prêts et de crédits remboursables sans intérêts et demandes de crédits à la construction par des corporations en région de montagne. Pendant l'exercice 2001, l'organe compétent de la CAB a ainsi accordé des prêts d'un montant record de 61,3 millions de francs ainsi que des crédits à la construction d'un montant de 7,8 millions de francs.

Au printemps, le service vétérinaire a été fortement sollicité par l'épidémie de fièvre aphteuse qui s'est déclarée en Angleterre. Les dispositifs d'urgence ont fait l'objet d'un examen minutieux et ont été modifiés le cas échéant, en collaboration avec l'Office vétérinaire fédéral, d'autres instances cantonales et des organisations de l'économie privée. L'intérêt manifesté par les médias, la société et le monde politique a pris des proportions extraordinaires. La crainte des éleveurs quant à une contamination possible de leurs animaux a entraîné la suspension totale des foires, même la BEA n'ayant pas été épargnée. Sept cas d'ESB ont été diagnostiqués. Des mesures encore plus rigoureuses ont été prises puisque l'interdiction des fourrages à base de farine animale est entrée en vigueur pour tous les animaux de rente. Dans la lutte contre les maladies pulmonaires infectieuses du porc (EP et APP), l'assainissement de surfaces s'est poursuivi conformément au calendrier prévu dans les districts de Berne, de Berthoud, de Konolfingen et de Trachselwald. De la sorte, environ 70 pour cent du cheptel porcin, comprenant 21 000 truies mères et 94 000 places d'engraissement, sont libérés de ces maladies qui provoquent des pertes importantes. La conclusion du programme de lutte est prévue pour 2003. Dans le cadre d'un programme national de surveillance, quelque 16 000 truies mères de 930 exploitations ont été contrôlées pour détecter la présence du virus de la maladie d'Aujeszky. Comme dans le reste de la Suisse, les contrôles ont donné un résultat négatif. La maladie d'Aujeszky est une épizootie porcine très dangereuse qui a été constatée pour la dernière fois en Suisse en 1990 mais qui provoque de gros dégâts dans les pays voisins. Jusqu'à présent, les conditions d'importation très strictes ont pu empêcher la dissémi-

nation du virus en Suisse mais les accords bilatéraux entraîneront aussi une libéralisation de la circulation des animaux. La Suisse ne peut assortir l'importation de porcs de conditions axées sur la maladie d'Aujeszky que si elle prouve que son cheptel est épargné par cette maladie. C'est pour cette raison que le programme de surveillance continue.

En 2001, le Service d'inspection et de consultation en matière d'économie laitière (SICL-Berne) a été rattaché au Centre des produits laitiers et denrées alimentaires de Rütli (CLD), ce qui a permis de dégager des synergies en matière de formation et de vulgarisation et de diminuer les frais. Les prescriptions d'assurance qualité ont été appliquées dans les exploitations de production et de transformation laitière et dans les fromageries. La qualité du lait et du fromage est élevée grâce au sens des responsabilités des producteurs, à l'efficacité de l'autodiscipline, à la qualité des conseils et au bon niveau des cours de formation et de perfectionnement. Au 1^{er} janvier 2002, le Conseil-exécutif a transféré la responsabilité du service d'inspection, une section du SICL-Berne, de l'Office de l'agriculture au Laboratoire cantonal (LC). Cette mesure a renforcé les contrôles et fixé des compétences claires en matière de sécurité alimentaire.

Les paiements directs et les contributions (environ 20 mesures) versés aux paysannes et paysans bernois à titre de compensation pour leurs prestations d'utilité publique se sont élevés à 465,5 millions de francs, dont 5,1 millions de francs à la charge du canton (1,1%). Sur les 13 026 exploitations ayant bénéficié de paiements directs, 99 pour cent satisfont aux exigences en matière de prestations écologiques, selon l'ordonnance fédérale sur les paiements directs. La proportion d'exploitations biologiques dépasse la barre des 10 pour cent.

3.2.2.2 Bases de l'existence, associations vitales

Des subventions fédérales d'un montant de 17,5 millions de francs ont été versées, au titre de mesures de compensation écologique, pour une surface totale de 14 305 hectares et 425 629 arbres fruitiers à haute tige de grande valeur écologique. En application de l'ordonnance sur la préservation des bases naturelles de la vie et des paysages (OPBNP), 550 408 francs ont été versés à 435 exploitations sous contrat au titre de contributions pour la conversion à des méthodes de culture ménageant le sol (programme de semis directs). Par rapport à 2000, la surface sous contrat a progressé de 32 pour cent. Le projet pilote «nitrate» de Walliswil (Haute-Argovie) s'est réalisé comme prévu, tout au long de sa deuxième année de réalisation, sur un total de dix. Son objectif est de poser les bases de la lutte contre les causes du lessivage des nitrates sur les terrains à usage agricole. Des mesures ciblées en matière d'assolement, de fertilisation et de travail du sol sans labour permettent de modifier l'apport de nitrates dans l'aire du captage de l'eau. Pour leurs prestations complémentaires, 11 agriculteurs reçoivent des subventions fédérales et communales. Le canton ne prend en charge qu'une partie des frais administratifs du projet. En raison de l'infestation exceptionnellement grave de hannetons sur une surface de 430 hectares dans la région de «Interlaken/Meiringen/Innertkirchen/Wyler», entraînant des dégâts considérables, et compte tenu du fait que l'agriculture a supporté à elle seule les dégâts et les pertes de gain antérieurs, le canton s'est vu contraint d'apporter un soutien financier aux mesures de lutte biologiques.

3.2.2.3 Paysage typique, paysage cultivé

Depuis 1997, des contributions sont versées à des instances locales ou régionales pour des mesures de compensation écologique. 73 instances ont ainsi touché des aides financières cantonales pour un montant total de 578 782 francs. La participation cantonale se monte à environ 73 pour cent. Cette somme, addi-

tionnée à celles des instances en question, a permis de soutenir 572 hectares de surfaces de compensation écologique, 1540 arbres isolés et 25 630 arbres fruitiers à haute tige. En 2001, la Confédération a mis en vigueur la nouvelle ordonnance sur la qualité écologique. Dans la première année d'application déjà, cette ordonnance a permis d'accorder un soutien financier en faveur d'une surface globale de 343 hectares présentant une qualité écologique particulière. 284 exploitants ont reçu en tout 243 723 francs (dont 80 pour cent versés par la Confédération). 4,3 millions de francs ont en outre été versés sous forme de contributions à la pente destinées à 6106 exploitants, pour 16 604 hectares de terrains en forte pente avec fauche dans les zones de montagne et de collines.

3.2.2.4 *Identité paysanne, formation et vulgarisation*

En 2001, le nombre des apprentis agriculteurs a de nouveau reculé, en raison de la situation économique difficile des exploitations et de l'offre de places d'apprentissage dans d'autres secteurs. Avec 373 apprentis en 1^{er} et 2^e année (y compris 20 en formation accélérée), le recul est ainsi de 45 personnes par rapport à 2000. En 2001, 207 candidats et candidates ont obtenu le certificat fédéral de capacité. Des cours spéciaux de promotion et de rattrapage ont été introduits à l'intention respectivement des apprentis particulièrement doués et des apprentis accusant certaines lacunes individuelles. Le canton de Berne examine, en coordination avec les instances suisses, des mesures aptes à rehausser l'attrait du métier d'agriculteur. Outre le système actuel comprenant deux années d'apprentissage et une année d'école à plein temps, il évalue de nouveaux modèles dans la perspective d'un apprentissage dual de trois ans.

A l'Inforama du Seeland à Anet, 17 élèves ont terminé l'école professionnelle pour maraîchers. Le même nombre a obtenu la maîtrise de maraîcher.

L'école d'économie familiale rurale propose une formation intensive d'un semestre et une formation en cours d'emploi de deux ans. L'on constate actuellement un engouement légèrement accru pour la formation en cours d'emploi et une certaine baisse d'intérêt pour les cours intensifs. Ce sont principalement des jeunes paysannes disposant d'une première formation non agricole qui suivent l'école d'économie familiale en complément au ménage et à l'exploitation. Elles étaient au nombre de 107 en 2001 (sans stage dans une exploitation agricole biologique ni année d'apprentissage de base en économie familiale). En collaboration avec la Direction de l'instruction publique, les travaux préparatoires en vue de l'introduction d'un apprentissage de trois ans en économie ménagère ont pu être achevés. 39 apprenties ont commencé cette instruction pour la première fois aux Inforamas de Waldhof et de l'Oberland bernois. Dans la formation continue de troisième degré, le système modulaire a encore été étendu. Les étudiant-e-s ont combiné les modules obligatoires et les modules facultatifs en fonction des prescriptions fédérales et de leurs nécessités et ont ainsi pu acquérir individuellement les qualifications nécessaires pour se présenter à l'examen professionnel ou à l'examen de maîtrise. En 2001, 140 personnes ont suivi l'école de chef ou de cheffe d'exploitation, 51 l'ont achevée avec succès par l'examen professionnel fédéral et 33 par l'examen de maîtrise fédérale.

Le service de vulgarisation en agriculture et en économie familiale a joué un rôle important dans la mise en œuvre de la politique agricole, tant dans l'intérêt des familles de paysans que dans celui de la Confédération et du canton. Il a surtout visé à améliorer la compétitivité des exploitations et à rendre la production plus écologique, plus respectueuse des animaux et mieux axée sur le marché. L'accent principal des activités du service s'est porté sur des prestations de vulgarisation individuelles et collectives, sur l'encadrement de projets régionaux de commercialisation et sur l'organisation d'un grand nombre de cours de formation continue. Les projets novateurs offrent des prestations de vulgarisation plus étendues

permettant d'accéder à des stratégies individuelles ou communautaires inter-exploitations ou propres à faciliter la reconversion à une activité non agricole.

3.2.2.5 *Responsabilité personnelle, administration*

Au sein de l'Espace Mittelland, les offices de l'agriculture des cantons de Berne, de Fribourg et de Soleure ont poursuivi avec succès leur collaboration. Grâce à leur participation au système d'informatic agricole GELAN, ils ont pu améliorer leurs prestations tout en maîtrisant les coûts. Ainsi, la première tranche des paiements directs a pu être versée aux exploitations à la fin juin déjà, soit un mois plus tôt que l'année précédente et deux mois plus tôt qu'en 1999. En outre, la collaboration comprend désormais les services de protection des eaux et de protection de la nature. A l'avenir, tous les services de ces trois cantons qui ont besoin de données agricoles dans l'exécution de leurs tâches pourront avoir accès à GELAN, ce qui évitera dans une large mesure la gestion à double de ces données. Dans un sondage représentatif réalisé dans les trois cantons, les agriculteurs ont accordé de bonnes voire de très bonnes notes au versement des paiements directs à l'aide de GELAN.

La réorganisation des Inforamas s'est poursuivie et l'effectif des cadres a été réduit de moitié. A l'avenir, les Inforamas seront dirigés par un directeur secondé par une direction. La Commission pour la formation professionnelle et les deux Commissions de gestion ont été fondues en une seule. Différentes tâches doivent être confiées à l'organisation professionnelle LOBAG. La recherche de nouvelles affectations possibles pour l'Inforama Emmental à Bâregg a exigé de gros efforts. L'utilisation future de ces locaux n'étant toujours pas garantie à fin 2001, les contacts et pourparlers entrepris à cet effet seront encore intensifiés en 2002. Dans le Jura bernois, le domaine agricole de Bellelay a été transmis à une fondation privée. Des négociations ont été engagées avec le canton du Jura et les organisations professionnelles agricoles de l'Arc jurassien en vue de confier la formation et la vulgarisation agricoles à une institution commune.

3.2.3 **Office du développement économique (ODECO)**

3.2.3.1 *Mesures de soutien à l'activité économique*

Le rapport 2001 sur la situation économique du canton de Berne a été publié en avril. Il confirme que le canton de Berne se situe dans la moyenne inférieure: les deux principaux indicateurs macroéconomiques, le produit intérieur brut (PIB) et le revenu national, sont en effet inférieurs à la moyenne suisse et traduisent un ralentissement de la croissance. Toutefois, le PIB s'est rapproché de la moyenne nationale au cours de l'exercice. De plus, le chômage est très bas, tout comme la charge fiscale des personnes morales.

Le «Modèle bernois» de sécurité accrue dans les sports extrêmes a été testé avec succès avec trois entreprises pilotes. Les deux associations professionnelles concernées et la Fédération suisse du tourisme ont accepté de participer à la fondation «Safety in adventures», ainsi que la Confédération (Office fédéral du sport), le Bureau suisse de prévention des accidents (bpa) et la SUVA. Le Conseil national a accepté l'initiative parlementaire Cina, qui exige une réglementation légale. Il se peut que cette loi déclare obligatoire le concept de sécurité du «Modèle bernois».

L'ODECO s'est investi en faveur d'un grand nombre de projets importants pour conforter la position économique dans le cadre de l'équipe des projets de grande envergure.

Au mois de septembre, le parlement suisse des sports s'est prononcé en faveur de la candidature Berne/Montreux pour les

Jeux olympiques d'hiver 2010. Les travaux de préparation de la candidature officielle à l'intention du Comité International Olympique sont entamés.

Le Conseil fédéral a décidé les emplacements des casinos en Suisse. La ville de Berne a obtenu une concession A pour grands jeux, Interlaken une concession B. Les autres sites requérants n'ont rien obtenu et devront cesser leur exploitation.

3.2.3.2 Aide aux régions

La demande de crédits pour l'aide aux investissements dans les régions de montagne a peu varié par rapport aux années précédentes. Ce qui a permis de continuer de consolider la pratique relative à la nouvelle loi fédérale entrée en vigueur en 1998; ce sont surtout des projets de développement qui ont été soutenus et non pas des projets portant sur les infrastructures de base.

3.2.3.3 Tourisme

L'année 2001 a été placée sous le signe de la mise en œuvre du nouveau Programme de politique du tourisme, adopté en janvier. Le canton a lancé en automne une offensive de formation et de perfectionnement pour l'hôtellerie bernoise, en collaboration avec la profession. Cette offensive vise avant tout à promouvoir le savoir spécialisé nécessaire pour la gestion des établissements.

Les structures touristiques de l'Oberland bernois sont en pleine mutation. Un conseiller externe a été mandaté en avril et chargé d'examiner l'organisation et le financement du marketing touristique dans l'Oberland bernois et de rédiger des propositions de nouvelle conception. L'idée à la base était de centrer davantage la promotion du tourisme sur une stratégie de coopération et de regroupement des organisations touristiques locales pour créer ce qu'on appelle des destinations. Ce qui permettra en particulier de faciliter le conditionnement de marché dans un environnement de globalisation croissante et de compenser le recul de la croissance du tourisme dans l'espace alpin. Ces propositions pour une politique des destinations touristiques seront réalisées en 2002.

La révision de la loi sur l'encouragement du tourisme a été entamée mi 2001. Un groupe extra-parlementaire constitué à cette fin est chargé de suivre les travaux.

La demande de prestations d'encouragement est restée modeste aussi bien pour les infrastructures que pour l'hôtellerie. Ce qui signifie surtout que les pouvoirs publics comme les prestataires privés de la profession ont des possibilités d'investissement limitées.

3.2.3.4 Logement

C'était la dernière fois au cours de cet exercice qu'ont pu être traitées de nouvelles affaires d'octroi d'aide fédérale à la construction et à l'accession à la propriété de logements. Le Conseil-exécutif s'est prononcé au cours de la consultation en faveur du projet d'une nouvelle loi fédérale. Il a en revanche refusé de se fixer sur un nouvel encouragement cantonal à la construction de logements avant l'entrée en vigueur de la loi fédérale. Cette position a été soutenue par le Grand Conseil qui a rejeté la motion Kaufmann (M 018/2001 Rapport sur la stratégie cantonale du logement).

3.2.3.5 Promotion économique (PEB)

62 entreprises bernoises ont pu entamer leurs projets d'investissement avec l'aide de la PEB, dont 34 déjà en place et 28 nouvellement créées.

La PEB a contribué à ce que 15 entreprises suisses et étrangères au total choisissent le canton de Berne pour s'implanter. 5 entre-

prises étrangères ont seulement sollicité les services de conseils et de courtage de la PEB. Ces implantations ont grandement renforcé les branches prioritaires et créeront à moyen terme quelque 280 nouveaux emplois.

Les projets soutenus par la PEB engendreront des investissements de l'ordre de 583 millions de francs. C'est grâce à plusieurs projets de grande ampleur que les investissements ont été nettement plus élevés au cours de l'exercice. La PEB a octroyé au total près de 5,49 millions de francs d'aides financières.

La plupart des projets se situent, comme l'année précédente, dans les régions de Berne (23) et de Bienne-Seeland (18). 13 projets du Jura bernois ont été soutenus, 8 de Haute-Argovie, 7 de l'Emmental et 8 de la région Thourne-Oberland bernois. 82 pour cent des entreprises soutenues font partie des six clusters définis par la PEB. Ces projets permettront de créer environ 1100 emplois dans le canton de Berne d'ici 3 à 4 ans. Le nombre des emplois prévus est en recul par rapport à l'année précédente d'abord parce que le nombre des projets soutenus a tendance à diminuer, ensuite parce que le secteur IT et télécommunications a subi une forte baisse par rapport à 2000.

Le Grand Conseil a pris connaissance, à la session de septembre, du Bilan 1998 à 2000 de la promotion économique et l'a approuvé. Le rapport doit améliorer sa présentation de la collaboration avec les partenaires de la PEB (organisations régionales, coopératives de cautionnement, associations de Clusters). Un projet de présentation de l'utilité économique des aides financières et des allègements fiscaux a été lancé en collaboration avec la Direction des finances. Le rapport sur le controlling des prestations de la PEB est contenu dans le Compte d'Etat.

3.2.4 Office de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OCIAMT)

L'OCIAMT a rédigé un projet de loi sur le marché du travail, avec le concours d'un organe consultatif composé de représentants des partenaires sociaux et des autorités compétentes. Cette loi constitue la base de l'application des mesures d'accompagnement sur la libre circulation des personnes et de la lutte contre le travail au noir. Elle règle également la surveillance du placement privé et de la location de services ainsi que le service public de l'emploi et l'exécution des mesures de marché du travail. La loi, en consultation dès le printemps 2002, devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2004.

3.2.4.1 Marché du travail

Le nombre des demandeurs d'emploi n'a cessé de baisser jusqu'au mois d'août, passant de plus de 11 000 à environ 8800, soit presque les chiffres de 1992. La situation ayant ainsi changé, les offices régionaux de placement (ORP) de Köniz et de Wangen ont été supprimés. Parallèlement, l'effectif des ORP a été réduit de 30 personnes et ramené à 210. De même, la caisse publique de chômage a réduit son personnel de 17 autres personnes pour arriver à un effectif de 70 employés. Les réductions d'effectif ont pu être réalisées par les départs naturels. Par ailleurs, la caisse de chômage a été réorganisée. Les quatre bureaux extérieurs, Berne, Bienne, Langenthal et Thourne, examinent le droit aux prestations des personnes assurées. C'est là que sont faits les décomptes mensuels. Toutes les autres opérations sont désormais centralisées à Berne.

La demande de main-d'œuvre étrangère s'est fortement accrue pour la première fois depuis quelques années. Les contingents cantonaux pour séjours saisonniers et de courte durée ont été nettement plus sollicités, et les contingents de séjours à l'année ont été entièrement utilisés.

La nette augmentation des licenciements collectifs et des fermetures d'entreprises à partir du milieu de l'année a marqué un tournant dans l'évolution sur le marché du travail. Le nombre des

demandeurs d'emploi est remonté brusquement à plus de 12 000 entre septembre et la fin de l'année. Le taux de chômage est cependant toujours bien inférieur à la moyenne nationale. L'organisation flexible des ORP a permis de faire face au surcroît de charges.

3.2.4.2 Conditions de travail, commerce et artisanat

La campagne de sécurité au travail intitulée «L'accident n'arrive pas par hasard» menée sur trois ans par la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) s'est achevée à la fin de l'exercice. Il y a eu au total 1800 visites d'entreprises, principalement dans les domaines livraison, entrepôt, locaux de vente, dispositions générales de protection ainsi que normes de sécurité des installations techniques, sans oublier horaires de travail. Le début de la campagne a révélé des lacunes parfois importantes dans la technique de sécurité. Le reste de la campagne n'a fait que confirmer cette tendance. Dans plus de 80 pour cent des entreprises contrôlées, il a fallu introduire des mesures d'amélioration. Si les manquements étaient importants, il était même procédé à des visites de contrôle après mise aux normes.

Le premier semestre a enregistré une augmentation du nombre des procédures d'autorisation de construction et d'aménagement d'installations industrielles et artisanales. Cette hausse avoisine les 40 pour cent avec 820 demandes, contre 590 en 2000.

Le service de coordination de la lutte contre le travail au noir, nouvellement créé, a examiné 120 cas déclarés au cours de sa première année. Près de la moitié étaient des infractions à la législation sur les étrangers. 15 cas ont donné lieu à plainte pénale.

Le Bureau de contrôle des chronomètres de Bienne a battu un nouveau record. Il a contrôlé plus de 625 000 chronomètres et dépassé ainsi de 162 000 son record de l'exercice précédent.

3.2.4.3 Protection de l'environnement

Le nouveau plan de mesures de protection de l'air, révisé à nouveau après la consultation, est entré en vigueur le 27 juin 2001. Il indique comment combler les déficits pour atteindre les objectifs de la loi sur la protection de l'environnement. Parmi les mesures principales, on compte l'harmonisation réciproque de la protection de l'air, du développement des transports et de l'aménagement du territoire, ainsi qu'une coopération resserrée entre les autorités et les organisations économiques. Le nouveau plan de mesures dote le canton de Berne d'un instrument moderne qui tient compte autant que possible des différents impératifs, sans perdre de vue les objectifs de la protection de l'air et de la protection du climat.

La taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (solvants/COV) est le premier instrument économique d'exécution de la protection de l'air en Suisse. La complexité est telle que l'économie et les autorités d'exécution ont été confrontées à des exigences très élevées au cours de la première année d'introduction. Elle a nécessité une intense activité de conseils auprès des entreprises concernées. Le processus de conversion aux produits sans solvants ou à faible teneur en solvants, visé par la taxe d'incitation COV, prend du temps car les technologies requises sont encore trop peu connues. C'est aussi un domaine où le nouveau plan de mesures de protection de l'air aura un effet d'accélération, car il prévoit d'encourager et de faire connaître les nouvelles technologies, en complément de la taxe COV.

3.2.5 Office des forêts (OFOR)

L'objectif principal, après l'ouragan «Lothar», a été de protéger les forêts encore intactes des dégâts consécutifs causés par les bostryches. L'évacuation ciblée des chablis, échelonnée selon les prio-

rités, devait priver les bostryches de la base nécessaire à leur reproduction massive, qui a malgré cela eu lieu au cours de l'été 2000. Au printemps et en été 2001, les bostryches s'en sont pris aux épicéas sur pied. Le Service forestier a tout mis en œuvre pour contrer l'attaque en ordonnant de surveiller les forêts et de façonner les arbres récemment infestés. 300 000 mètres cubes de bois ont ainsi été extraits des forêts bernoises. L'importance de «Lothar» et des dégâts consécutifs ont obligé le Service forestier à fixer des priorités très strictes. Des mesures, différenciées selon un système de zones, ont été prises, qui vont de la surveillance et de la lutte intensives contre les bostryches au renoncement pur et simple à toute intervention. La crise causée par les bostryches n'est pas encore terminée – le Service forestier s'attend à une nouvelle attaque massive l'année prochaine.

Un vaste projet de reboisement des surfaces endommagées par «Lothar» a été élaboré. Des plantations ne sont prévues que pour 20 pour cent des surfaces environ, tandis que l'on compte, pour le reste, sur des régénérations naturelles, ce qui constitue un changement de cap par rapport à ce qui avait été entrepris après les ouragans précédents.

3.2.5.1 Service forestier

L'élimination du reste des dommages causés par l'ouragan «Lothar» et des dommages consécutifs causés par les bostryches a constitué la tâche principale du Service forestier. Les propriétaires de forêts et la population ont été constamment informés de l'importance et de l'exécution des travaux.

Les pierres fondatrices de deux nouveaux projets ont été posées avec l'objectif d'améliorer la rentabilité de l'exploitation du bois dans les forêts bernoises. Ces projets impliquent l'élaboration d'un concept, d'une vision pour l'économie des forêts et du bois, respectivement pour la recherche de solutions concrètes pour les forêts privées et les forêts publiques morcelées. Les travaux liés aux plans forestiers régionaux, suspendus à la suite de «Lothar», ont repris et sont sur le point d'être terminés dans deux régions. La mise sur pied du système forestier d'information FORSIG a débuté: des postes SIG ont été installés dans la moitié des Divisions forestières et les cours de formation correspondants ont eu lieu. La description des groupes de produits et des produits dans le cadre du projet NOG est terminée. Le projet pilote NOG Division forestière 3 a achevé son sixième exercice; les résultats de l'exercice sont exposés dans le cadre du compte spécial.

3.2.5.2 Forêts domaniales

L'entreprise forestière de l'Etat a élaboré, dans le cadre du projet SIRIUS, des stratégies d'amélioration de la rentabilité. La mise au point de la stratégie devait être précédée d'une analyse du portefeuille des produits actuellement mis à disposition et de la situation de l'entreprise. Il a été procédé à une planification des ressources basée sur la nouvelle stratégie. La rentabilité de l'ensemble de l'entreprise, en particulier dans le domaine de la production de bois, doit être améliorée d'ici l'année 2005 à l'aide de cette planification. Les effets de «Lothar» se sont aussi faits fortement sentir dans les forêts domaniales. Environ 18 000 mètres cubes de bois ont été attaqués par les bostryches en 2001, soit 5 pour cent de la quantité totale de chablis (390 000 mètres cubes). Il a de plus fallu réduire la possibilité de 20 pour cent.

3.2.5.3 Etat de la forêt

Jugée sur la base de l'éclaircissement des houppiers en été 2000, la part des arbres endommagés est passée de 11 à 37 pour cent. Plusieurs causes peuvent être à l'origine de cette défiguration des

houppiers: la sécheresse au cours du printemps et de l'été, ainsi que l'ouragan LOTHAR. Si la densité des houppiers permet bien de mesurer le stress auquel les arbres sont soumis, elle ne permet cependant pas de tirer de conclusions définitives sur l'état de santé de la forêt. Les recherches montrent que l'apport d'azote dans le sol de la forêt est, en de nombreux endroits, trop élevé. L'excès d'azote provoque une acidification du sol et endommage les racines des arbres. Cette situation rend les arbres plus sensibles à la sécheresse et aux tempêtes. Des racines endommagées ont pu être constatées sur de nombreux arbres des surfaces touchées par LOTHAR.

3.2.6 Office de la nature (ONAT)

La législation sur la chasse et sur la protection de la faune sauvage (LCh; révision totale) a, comme l'année précédente, constitué une priorité. L'organisation, les tâches, les prestations, la collaboration avec des tiers, l'image et l'engagement des ressources de l'office ont été examinés de manière approfondie dans le cadre de ce processus législatif. La commission a traité ce projet de loi à l'intention du Grand Conseil, au cours d'intenses discussions, en pleine connaissance des prestations cantonales et de leurs conséquences financières. Les travaux liés à NOG ont constitué la seconde priorité de l'Office. Le surplus de travail causé en particulier par la révision de la législation (LCh) et par NOG a constitué une charge pour le personnel.

3.2.6.1 Inspection de la pêche

Les rendements de la pêche ont été très bons dans les lacs de Thoune et de Bienne. Le lac de Bienne a même présenté les plus hauts rendements à l'hectare de tous les lacs de Suisse. Les populations de corégones du lac de Brienz, fortement réduites au cours des dernières années, semblent se rétablir. La recherche des causes de cette diminution du nombre de prises au cours des dernières années se poursuit. La recherche des causes du recul de la truite de rivière dans les cours d'eau de Suisse continue aussi (projet Fischnetz); l'Emme est l'un des quatre cours d'eau de Suisse retenus pour faire l'objet de plus amples études. Des modifications des organes génitaux sont apparues chez les corégones du lac de Thoune; les causes en sont aussi étudiées. Les poissons constituent des indicateurs écologiques et servent de système de détection précoce pour tout l'écosystème.

De nombreux projets de régénération des eaux ont pu être réalisés dans l'ensemble du canton, en collaboration avec les communes, les associations d'aménagement des cours d'eau et les entreprises des régions. L'une des conséquences du projet «Taurus» a été la réduction du nombre des surveillants de la pêche volontaires et l'attribution, à ces derniers, de l'ensemble de la surveillance de la pêche à la ligne. L'Atlas des poissons du canton de Berne a été complété avec les cartes de répartition des écrevisses; le document de base sur la répartition des poissons et des écrevisses dans le canton de Berne, exigé par la Confédération, a de la sorte été établi.

3.2.6.2 Inspection de la chasse

La patente de chasse au chamois ne permettait de nouveau que de tirer deux animaux dans tout le canton. En raison de la faiblesse persistante des populations et des conditions météorologiques, le nombre de chamois tirés est tombé à 1854, chiffre encore plus faible que les années précédentes.

Chaque chasseur était à nouveau autorisé à tirer trois chevreuils dans le Mittelland et dans le Jura bernois. Dans l'Oberland, le nombre maximal était de deux animaux par patente. Les popula-

tions de chevreuils de l'Oberland ont, de cette manière, pu être ménagées, tandis que la pression de la chasse a été augmentée dans le reste du canton. Un total de 6320 chevreuils ont été tirés. Le contingent de tir de 40 animaux, fixé pour le cerf noble, a été atteint.

Trois bouquetins et deux chèvres ont pu être lâchés en mai et en juin dans les Spillgerten. Les animaux avaient auparavant été capturés dans la régions de l'Augstmatthorn et constituent la cellule fondatrice d'une nouvelle colonie de bouquetins dans l'Oberland bernois. La tentative d'implantation est suivie par un groupe de travail, dans lequel sont encore représentés, outre les propriétaires fonciers, toute une série d'autres groupes d'intérêts.

3.2.6.3 Inspection de la protection de la nature (IPN)

La Confédération a fait entrer en vigueur l'ordonnance sur les zones alluviales, à laquelle ont été ajoutés les objets des marges proglaciaires et des plaines alluviales alpines d'importance nationale (IGLES), ainsi que l'ordonnance sur la protection des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale (1^{re} série canton de Berne: 63 objets). L'ordonnance cantonale sur les contributions à l'exploitation de terrains secs et de zones humides a fait l'objet d'une révision. Les travaux préalables à la mise sous protection sont en cours pour onze zones alluviales d'importance nationale. Dans la zone alluviale «Oberburger Schachen», la régénération a été commencée en collaboration avec l'Office des ponts et chaussées. Le nombre de contrats conclus pour l'exploitation forestière dans les zones alluviales d'importance nationale est monté à 26. Pour la protection des terrains secs, il existe 1303 contrats sur une base volontaire, avec des exploitants pour 84 pour cent de la surface totale de 5200 hectares de l'inventaire. Pour les zones humides, il existe 977 contrats pour 85 pour cent de la surface totale de 5866 hectares. Des contributions à l'exploitation provenant de fonds destinés à la protection de la nature (Confédération et canton) ont été versées pour un montant total de 5,2 millions de francs. 9715 nouveaux hectares de surface forestière ont pu être jugés du point de vue de la protection de la nature comme base pour les plans forestiers régionaux (total jusqu'à présent: 42 575 hectares). L'Inspection de la protection de la nature a pris position sur 718 projets, textes de loi, interventions parlementaires et affaires financières. 211 autorisations (total 2000: 988) ont été accordées.

3.3 Ressources humaines

3.3.1 Vue d'ensemble

Tableau 1: Statistique des postes au 31 décembre 2001

Occupation des postes soumis à l'obligation de gestion

Unité administrative	Nombre		Poste à 100%		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Secrétariat général	16	17	15,20	14,20	29,40
Office de l'agriculture	203	131	177,93	88,85	266,78
Office du développement économique	11	11	10,00	8,10	18,10
Office de l'industrie, des arts et métiers et du travail	42	15	39,90	13,25	53,15
Office des forêts	120	18	115,10	12,14	127,24
Office de la nature	74	8	71,85	5,51	77,36
Total au 31. 12. 2001	466	200	429,98	142,05	572,03
Comparaison avec l'exercice précédent	487	207	456,07	147,08	603,14

Occupation des postes non soumis à l'obligation de gestion

Unité administrative	Nombre		Poste à 100%		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Personnel chargé de l'entretien des forêts:					
Office des forêts	200	10	100,03	0,94	100,97
Division forestière 3	26	0	12,13	0,00	12,13
Entreprises NOG:					
Centre des produits laitiers et denrées alimentaires Rütli	42	10	39,88	8,02	47,90
Promotion économique	6	7	5,80	5,70	11,50
Division forestière 3	11	2	7,38	0,83	8,21
Total au 31. 12. 2001	285	29	165,22	15,49	180,71
Comparaison avec l'exercice précédent	220	21	152,58	11,13	163,71

Occupation des postes financés par des Fonds ou par des tiers

Unité administrative	Nombre		Poste à 100%		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Fonds pour le marché du travail	6	5	5,65	4,30	9,95
LOTHAR	4	1	3,50	0,22	3,72
Fonds des épizooties	1	2	0,48	0,96	1,44
Caisse d'assurance-chômage	36	34	34,90	29,42	64,32
Offices régionaux de placement (ORP)	130	115	127,40	94,25	221,65
Logistique des mesures de marché du travail (LMMT)	6	6	5,60	6,00	11,60
Postes cantonaux selon LACI	10	7	9,40	6,80	16,20
Total au 31. 12. 2001	193	170	186,93	141,95	328,88
Comparaison avec l'exercice précédent	227	213	220,68	180,08	400,76

Tableau 2: Gestion des postes 2001

Unité administrative	Budget des points	Consommation des points	Réserve
Transit réserve CE			1 219,200
Secrétariat général	3 092,484	3 010,878	81,606
Office de l'agriculture	30 094,812	25 207,224	4 887,588
Office du développement économique	1 922,004	1 765,600	156,404
Office de l'industrie, des arts et métiers et du travail	4 936,200	4 646,391	289,809
Office des forêts	12 258,828	12 105,679	153,149
Office de la nature	6 878,592	7 165,121	-286,529
Total Direction	59 182,920	53 900,893	6 501,227
Comparaison avec l'exercice précédent	61 276,179	56 907,583	5 593,766

3.3.2 **Changements dans le personnel d'encadrement**

Monsieur Albert Röstli, chef de la Division production et développement rural au sein de l'Office de l'agriculture, a été nommé secrétaire général adjoint au 1^{er} septembre.

3.3.3 **Formation**

20 personnes de l'encadrement ont participé à une formation sur la rhétorique et la rédaction de discours.

3.3.4 **Amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes**

Au cours du premier semestre a eu lieu dans le cadre de la formation NOG du projet global NOG 2000 une manifestation avec Madame Marie Louise Barben sur le thème «Nouvelle gestion publique et égalité entre la femme et l'homme». Les collaboratrices et les collaborateurs de la Direction ont eu la possibilité cette année aussi de faire part de leurs vœux personnels à la directrice de l'économie publique au cours de deux après-midi. Il n'y a pas eu d'activités spécifiques à la question de l'égalité.

3.3.5 **Remarques**

Aucune remarque.

3.4 **Mise en œuvre du programme gouvernemental de législation**

D'après la conception de la planification politique générale, c'est pour l'essentiel dans le rapport de gestion qu'il est rendu compte de la mise en œuvre du programme gouvernemental de législation. Le rapport de gestion de 2001 fait donc office de rapport de mise en œuvre, tel qu'il est normalement publié en fin de législature. L'introduction du programme gouvernemental de législation 2003 à 2006 rendra également compte brièvement de la mise en œuvre du programme gouvernemental de législation 1999 à 2002, et ce, à titre de base du nouveau programme.

802 *Champ d'activité Agriculture*

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en oeuvre/Mise en oeuvre
802.1 Renforcer la compétitivité de l'agriculture bernoise en multipliant les plus-values, en abaissant les coûts de production et en intégrant la composante écologique.			
802.1.1 Miser sur les enjeux stratégiques de la qualité et de la spécificité régionale et garantir une exploitation proche de la nature sur tout le territoire.	1	Tâche permanente	La création d'un service spécialisé en commercialisation régionale a permis de conforter la bonne position des spécialités régionales dans les régions de montagne et de collines. La mise en œuvre rapide de l'ordonnance fédérale sur la qualité écologique a mis l'accent sur l'écologie dans les régions d'agriculture intensive. Un quart de toutes les communes a participé au programme d'encouragement.
802.1.2 Mettre les mesures d'encouragement structurel en œuvre selon des plans différenciés par région.	1	2002	Au total, 17,5 millions de francs de subventions cantonales et 14,2 millions de francs de subventions fédérales ainsi que 61,3 millions de francs de prêts sans intérêts pour mesures différenciées de promotion structurelle.
802.1.3 Axer rigoureusement l'offre de formation et de conseil sur les mesures mentionnées et sur les besoins, veiller à sa qualité de manière à ce que chaque famille paysanne en fasse usage.	1	2002	La structure de direction des Inforamas a été rationalisée et réduite à une personne. Un projet d'apprentissage en trois ans a été lancé pour accroître l'attrait de la formation professionnelle.

803 *Champ d'activité Sylviculture*

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en oeuvre/Mise en oeuvre
803.1 Entretien de la forêt de manière à préserver et développer ses principales fonctions.			
803.1.1 Conseiller les propriétaires et les aider à exploiter la forêt selon des méthodes respectant ses fonctions.	1	Tâche permanente	Propriétaires conseillés par le service forestier cantonal et par les forestiers de triages communaux.
803.1.2 Procéder à une planification ciblée pour désigner les fonctions de la forêt importantes pour le lieu considéré, éliminer les conflits d'intérêts et indiquer les mesures propres à préserver les fonctions de la forêt.	2	Elaboration de 31 plans forestiers régionaux (PFR) au total d'ici 2010.	Les PFR «Lütschinentäler» et «Gantrisch» sont approuvés; 8 PFR au total étaient en cours d'élaboration en 2001.
803.1.3 Utiliser les ressources publiques en fonction de l'intérêt public et mettre au point des méthodes permettant de décupler l'efficacité des moyens d'encouragement.	2	Tâche permanente	Analyses sommaires ERKOS selon vue d'ensemble chapitre 3.7.1 d'ici 2002.

804 *Champ d'activité Développement économique*

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en oeuvre/Mise en oeuvre
804.1 Contribuer à la compétitivité et au potentiel de développement des agents économiques du canton de Berne.		Tâche permanente	Publication des biens-fonds du canton aux fins de promotion. Approbation de la candidature de Berne 2010 pour la candidature internationale aux Jeux olympiques d'hiver 2010.
804.1.1 Favoriser la réalisation de projets innovateurs et faciliter l'implantation des entreprises responsables.	1	Tâche permanente	77 projets ont été soutenus en 2001. Ils créeront près de 1100 emplois au cours des prochaines années et généreront des investissements de l'ordre de 580 millions de francs.
804.1.2 Renforcer la stabilité économique dans les régions et lutter contre les disparités régionales, en ciblant les mesures sur certains secteurs tels l'encouragement de la construction de logements ou le tourisme.	1	Tâche permanente	Discussions pour créer les destinations touristiques de l'Oberland bernois. Prise de position sur une nouvelle loi fédérale sur l'encouragement à la construction de logements. Elaboration d'un règlement type de taxe pour l'encouragement du tourisme.
804.1.3 Favoriser la réalisation rapide des grands projets revêtant de l'importance pour le canton en mettant en place l'organisation nécessaire.	2	1999	Réalisée.
804.1.4 Donner une impulsion durable à la région grâce à l'EXPO.01, dans le domaine touristique notamment.	2	2002	Les travaux de planification des principaux projets ont été achevés en 2001 et leur réalisation entamée. Le projet B2 et la commercialisation touristique de la Région des Trois Lacs font partie de ces projets.

805 *Champ d'activité Industrie, Commerce et Travail*

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en oeuvre/Mise en oeuvre
805.1 Favoriser et préserver l'équilibre du marché de l'emploi et lutter contre les conséquences du chômage.			
805.1.1 Réintégrer rapidement et durablement les sans-emploi au monde du travail par le placement ou l'occupation temporaire et le perfectionnement, de manière à préserver leur aptitude au travail.	1	Tâche permanente	Gestion des offices régionaux de placement (ORP) conformément au mandat de prestations conclu avec la Confédération et mise en place des mesures de marché du travail.

806 *Champ d'activité Nature*

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en oeuvre/Mise en oeuvre
806.1 Préserver efficacement les biotopes proches de l'état naturel et précieux pour l'écologie et les mettre en réseau.		Tâche permanente	– Situation critique sur le plan de l'exécution par manque de moyens. – Plusieurs obstacles à la libre circulation des poissons ont été supprimés, de sorte que le réseau longitudinal des eaux est rétabli.
806.1.1 Revitaliser les cours d'eau endigués et les paysages environnants en utilisant les ressources du financement spécial et créer de nouvelles surfaces de compensation écologique.	1	Tâche permanente	Le Fonds de régénération des eaux a permis de réaliser la valorisation écologique de nombreux tronçons en bonne collaboration avec les communes et les corporations de digues.
806.1.2 Mieux axer les mesures d'encouragement et la fiscalité cantonales sur les objectifs écologiques et les mettre en phase avec ces derniers.	1	Tâche permanente	Le développement durable est une exigence qui concerne toutes les tâches cantonales.
806.1.3 Créer des zones de tranquillité pour le gibier.	1	A partir de 2002	La commission consultative a refusé les bases légales des zones de tranquillité. Reste à savoir si elles pourront être créées par voie d'ordonnance.

806a *Liaison des champs d'activité Agriculture, Nature et Développement économique (objectifs économiques et mesures proposées)*

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en oeuvre/Mise en oeuvre
806a.1 Renforcer la compétitivité de l'économie bernoise et favoriser son développement durable.		Tâche permanente	Publication du rapport 2001 sur la situation économique du canton de Berne. Le Conseil économique a achevé ses investigations.
806a.1.1 Multiplier les atouts du site d'implantation et contribuer à l'augmentation des plus-values par une amélioration continue des conditions générales.	1	Tâche permanente	Discussions sur la prolongation des heures d'ouverture des magasins pendant Expo.02. Développement du concept de sécurité accrue dans les sports extrêmes.
806a.1.2 Apprécier les objectifs économiques en fonction du long terme et appliquer le principe de la durabilité à toutes les mesures d'encouragement et les mesures fiscales du canton.	1	Tâche permanente	Le développement durable cède la priorité à la croissance.
806a.1.3 Créer et préserver des emplois dans les régions périphériques de manière à maintenir la décentralisation de l'habitat.	1	Jusqu'en 2005	Les subventions à l'amélioration de l'habitat ont été reprises. L'exécution de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et la rédaction du nouveau Plan directeur doivent s'orienter sur cet objectif.

3.5 Programme législatif (aperçu)

Etat au 31 décembre 2001

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire	Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
3.5.1 Projets prévus par le programme gouvernemental de législation			3.5.2 Projets élaborés en vertu de motions et de postulats		
- Loi concernant l'amélioration de l'offre de logements	0	non déterminée	- Loi sur le commerce et l'industrie (LCI)	5	en vigueur depuis le 1 ^{er} décembre 2000
- Loi sur l'hôtellerie et la restauration (LHR)	5	en vigueur depuis le 1 ^{er} décembre 2000	- Loi sur la protection contre le feu et les services de défense (LPFSD)	4	janvier/mars 2002
- Loi sur le service de l'emploi, l'assurance-chômage et l'aide aux chômeurs (LSAC)	1	février/juin 2003	3.5.3 Législation d'application du droit fédéral		
- Loi sur la chasse et sur la protection du gibier et des oiseaux	4	janvier/mars 2002	-		
- Décret sur l'amélioration de logements	0	non déterminée	3.5.4 Autres projets		
- Décret sur l'amélioration de l'habitat dans les régions de montagne	0	non déterminée	- Loi sur la santé animale (LSA)	2	septembre/novembre 2002
- Décret sur la régénération des eaux (DRégén)	5	en vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 2000	- Loi sur l'encouragement du tourisme (LET)	1	novembre 2003/ février 2004

0 = les travaux n'ont pas encore débuté
1 = en cours d'élaboration
2 = en procédure de consultation
3 = adopté par le Conseil-exécutif
4 = préavisé par la commission

5 = adopté par le Grand Conseil
6 = le délai référendaire n'est pas encore échu
7 = en attente de la votation populaire
8 = renvoyé

3.6 Projets informatiques

Service	Projet/Application	Investissement milliers de fr.	Total des coûts de production milliers de fr.	Coûts de production durant l'exercice milliers de fr.	Durée de réalisation
Secrétariat général 4300.100	BEMAIL-VOL	1500	1	1	1999-2001
4300.100	Gestion et archivage de documents ECO	850	1	1	2000-2002
Office de l'agriculture 4310.102	GELAN-2002 ²⁾	3180	560	560	1999-2003
Office des forêts 4350.100	FORSIG-GIS	453	75	75	2000-2002
4350.100	Saisie mobile de données du bois	500	1	1	2000-2001

¹ Les coûts de production de l'exercice sont compris dans les charges totales des différentes unités administratives et ne peuvent pas être indiqués séparément.

² Nouveau système d'information sur les données agricoles GELAN-2002, projet de l'Espace Mittelland avec les cantons de FR et de SO.

3.7 Contrôle des résultats des subventions cantonales

3.7.1 Vue d'ensemble

Office	N° PdR	Libellé de la subvention cantonale	Degré d'intensité/année	Etat d'avancement	Etapes suivantes
4310	VOL00042	Contributions concordataires aux écoles d'ingénieurs agronomes (concordats, fondations)	S/1999	en cours d'élaboration	
4330	VOL00074	Amélioration de l'habitat dans les régions de montagne	S/1999	ACE 1720 du 23 mai 2001	Retrait régulier de l'encouragement cantonal à la construction de logements
4330	VOL00075	Encouragement à la construction et l'accession à la propriété de logements	S/1999	ACE 0779 du 28 février 2001	Retrait régulier de l'encouragement cantonal à la construction de logements
4350	VOL00011	Sylviculture B/C, conservation des forêts protectrices menacées	S/1999	en cours d'élaboration commune avec VOL00017.	
4350	VOL00017	Protection contre les dangers naturels; ouvrages paravalanches, protection contre les glissements de terrains et mesures préventives	S/1999	tirer parti des expériences des avalanches de l'hiver 1999	
4310	VOL00062	Promotion des spécialités régionales	S/2000	rappor en cours d'élaboration en cours d'élaboration; mandat d'évaluation confié à l'institut d'économie rurale de l'EPFZ	
4360	VOL 00009	Contributions à l'exploitation des terrains secs	S/2000	ACE 1411 du 25 avril 2001	Pas d'analyse détaillée; multiplier les contrôles aléatoires pour contrôler l'exécution

Office	N° PdR	Libellé de la subvention cantonale	Degré d'intensité/année	Etat d'avancement	Etapes suivantes
4310	VOL00064	Encouragement de la compensation écologique, communes	S/2001	en cours d'élaboration commune avec OAGR	
4310	VOL00090	Contributions aux améliorations structurelles dans l'agriculture	S/2001	en cours d'élaboration	
4340	VOL00103	Mesures spéciales pour la réinsertion des sans-emploi	S/2001	évaluation à l'échelon fédéral; évaluation pour le canton de Berne	
4350	VOL00018	Formation et perfectionnement professionnels dans le domaine de l'économie forestière	S/2001	en cours d'élaboration	
4350	VOL20085	Contributions à l'Ecole intercantonale de gardes forestiers de Lyss	S/2001	en cours d'élaboration	

3.7.2 Commentaire des contrôles de résultats

Libellé de la subvention cantonale selon le tableau 3.7.1	Amélioration de l'habitat dans les régions de montagne
Descriptif de la subvention cantonale si le libellé n'est pas suffisamment explicite	Le canton participe depuis 1980 avec des subventions cantonales à l'encouragement fédéral du même nom, aux fins d'améliorer les conditions de logement dans les régions de montagne des familles de condition modeste (objectif de politique sociale) et aux fins de maintenir et d'augmenter de manière appropriée la population dans les régions de montagne (objectif de politique régionale). L'encouragement est fondé sur la loi cantonale du 7 février 1978 sur l'amélioration de l'offre de logements et sur le décret du 10 novembre 1980 sur l'amélioration de l'habitat dans les régions de montagne (décret II).
Principales conclusions tirées du contrôle de résultats	L'encouragement au moyen de subventions cantonales permet d'améliorer de fait les conditions de logement des bénéficiaires dans une mesure notable et dans des secteurs parfois vitaux. Il ne peut être tiré aucune conclusion probante sur l'objectif de politique régionale. On peut supposer qu'une qualité d'habitat appropriée est certes une condition nécessaire mais non suffisante pour maintenir la population décentralisée dans les régions de montagne.
Principales mesures prises et étapes suivantes	Retrait régulier de l'encouragement cantonal à la construction de logements (simultanément mesure NTA); l'encouragement fédéral a été prolongé de cinq ans et sera davantage coordonné dans le canton de Berne avec les améliorations structurelles de l'agriculture.
Libellé de la subvention cantonale selon le tableau 3.7.1	Encouragement à la construction et l'accession à la propriété de logements
Descriptif de la subvention cantonale si le libellé n'est pas suffisamment explicite	Le canton participe depuis 1993 avec des subventions cantonales à l'encouragement fédéral du même nom LCAP, aux fins de promouvoir l'offre de logements à des prix raisonnables pour les personnes de condition modeste, en particulier les familles, les personnes âgées et les personnes invalides. L'encouragement est fondé sur la loi cantonale du 7 février 1978 sur l'amélioration de l'offre de logements et sur le décret du 10 septembre 1992 sur l'encouragement à la construction et l'accession à la propriété de logements (décret VI).
Principales conclusions tirées du contrôle de résultats	Les subventions cantonales en faveur de la construction ou de la rénovation de maisons comptant des logements subventionnables permettent effectivement de réduire les loyers pour les locataires ayants droit et ont donc un impact sur le marché du logement. Les logements locatifs subventionnés sont prouvés être moins chers que s'ils n'étaient pas subventionnés, le calcul étant fait sur la base des frais d'investissement. On ne peut que supposer qu'ils sont en dessous du niveau des loyers usuels dans la localité, mais il n'existe pas de données qui le prouvent.
Principales mesures prises et étapes suivantes	Retrait régulier de l'encouragement cantonal à la construction de logements (simultanément mesure NTA). La situation s'est détendue sur le marché du logement par rapport à 1992. La mesure d'encouragement fédérale correspondante arrive à son terme à fin 2002.
Libellé de la subvention cantonale selon le tableau 3.7.1	Contributions à l'exploitation de terrains secs
Descriptif de la subvention cantonale si le libellé n'est pas suffisamment explicite	Encourager par des subventions cantonales la conservation et l'entretien de terrains secs inscrits à l'inventaire; prendre des mesures destinées à préserver des espèces rares ou menacées de plantes et d'animaux. La conservation et l'entretien des terrains secs sont encouragés depuis 1991 au moyen de subventions cantonales. Pour avoir droit aux subventions, il faut exploiter un terrain sec inscrit à l'inventaire et conclure un contrat d'exploitation avec l'Inspection de la protection de la nature. Les terrains secs sont inscrits dans l'inventaire des terrains secs du canton de Berne.
Principales conclusions tirées du contrôle de résultats	L'effet des subventions ne peut pas être mesuré car il est déterminé aussi par d'autres facteurs parfois bien plus importants. Il peut être montré de manière plausible que la conclusion de contrats d'exploitation concorde avec l'orientation des objectifs fixés. La procédure actuelle est adéquate et sera maintenue.
Principales mesures prises et étapes suivantes	Aucune modification de la stratégie d'exécution n'est nécessaire. Il est possible de contrôler davantage la mise en pratique de l'exploitation déclarée par les exploitants eux-mêmes au moyen de contrôles aléatoires. Pas d'analyse détaillée.

3.8 Autres projets importants

Projet	Etat d'avancement des travaux au 31.12.2000	Achèvement des travaux
Organisation - Réorganisation Inforama, rationalisation de la structure d'encadrement	L'encadrement a été réduit de moitié et le nouveau directeur et la direction ont été nommés. Le regroupement des commissions est en cours.	1.5.2002

3.9 Interventions parlementaires (motions et postulats)

Récapitulatif (interventions examinées au Grand Conseil):

	1997	1998	1999	2000	2001
Motions	13	12	13	29	11
Postulats	4	2	2	2	4
Interpellations	14	13	12	18	16

Motions et postulats en suspens:

	Motions	Postulats	Total
En suspens depuis les années précédentes	7	8	15
Acceptés au cours de l'année écoulée	2	1	3
Motions acceptées sous forme de postulats	–	2	2
A examiner au total	9	11	20
./.. réalisés au cours de l'année écoulée et donc à classer (ch. 3.9.1)	4	1	5
En suspens à la fin de l'année écoulée:			
– sans prolongation (ch. 3.9.2.1)	3	9	12
– avec prolongation (ch. 3.9.2.2)	1	1	2
– prolongation échue (ch. 3.9.2.3)	1	–	1
En suspens au total (ch. 3.9.2)	5	10	15

3.9.1 Classement de motions et postulats

3.9.1.1 *Classement de motions et de postulats réalisés*

Motion 119/96 Walliser, Biemme, du 29 avril 1996: Places de stationnement et pollution atmosphérique (acceptée le 6. 11. 1996; délai prolongé jusqu'en 1999 le 26. 11. 1998 et jusqu'en 2000 le 2. 12. 1999). Le nouveau plan de mesures de protection de l'air a été une nouvelle fois révisé à l'appui des résultats de la consultation. Le Conseil-exécutif l'a promulgué le 27 juin 2001. Ainsi, la révision des prescriptions sur le stationnement (révision du 1. 3. 2000 de l'ordonnance sur les constructions) et la deuxième partie de la motion sont réalisées.

Motion 032/00 Haldemann, Aeschau, du 31 janvier 2000: Aide en faveur des régions sinistrées par Lothar (point 1 accepté et classé; point 2 accepté sous forme de postulat; point 3 rejeté sous forme de postulat le 11. 4. 2000).

L'évaluation de l'essai de livraison de bois à Haïti par l'organisation «Bois pour le prochain» a révélé plusieurs points faibles. Après discussion entre responsables, la livraison par bateau de bois Lothar a été abandonnée; l'organisation a reçu la promesse d'un autre soutien du canton de Fribourg au titre d'action de solidarité purement humanitaire. Les buts de cette action ne sont plus compatibles avec ceux de la motion 032/2000.

Motion 55/00 Knecht, Spiez, du 9 février 2000: Promotion économique (acceptée le 30. 11. 2000).

Le Grand Conseil a pris connaissance à la session de septembre 2001 du rapport exigé et l'a approuvé.

Motion 214/00 Antener, Langnau, du 20 novembre 2000: Structures d'encadrement exagérées (acceptée le 6. 2. 2001).

La requête du motionnaire, à savoir redimensionner la formation agricole et placer les Inforamas sous une direction unique (modèle à un cercle) a été réalisée au cours de l'exercice. La Direction de l'économie publique compétente en la matière a pris les mesures en ce sens et rendu les décisions nécessaires touchant le personnel et l'organisation. La nouvelle organisation entre en vigueur le 1^{er} mai 2002.

Motion 63/01 Oesch, Eriz, du 2 avril 2001: Paiements directs: les exploitations d'alpage sont injustement traitées (acceptée le 7. 6. 2001). Le Conseil-exécutif est intervenu auprès du Conseil fédéral pour améliorer les paiements directs en faveur des exploitations d'alpage. Une augmentation des contributions pour les terres d'estivage au sens du motionnaire est actuellement refusée car inopportune. En revanche, il est accédé dès 2002 à la demande

d'augmentation appropriée des contributions d'estivage. La Confédération promet de suivre l'évolution avec beaucoup d'attention et de faire les adaptations nécessaires si l'exploitation des terres d'estivage était menacée.

3.9.1.2 *Classement extraordinaire*

Aucun.

3.9.2 Réalisation de motions et de postulats

3.9.2.1 *Motions et postulats dont le délai de réalisation de deux ans n'est pas encore échu*

Motion 142/99 Stauffer, Brügg, du 21 juin 1996: Contrôle des installations de chauffage (acceptée sous forme de postulat le 11. 4. 2000).

La révision de l'ordonnance sur le contrôle des installations de combustion alimentées à l'huile «extra légère» et au gaz tient compte de la poursuite de la privatisation progressive, requise dans le postulat. Il est prévu que l'ordonnance révisée entre en vigueur après la procédure de consultation, pour la période de chauffage 2002/03. Le postulat ne peut donc pas encore être classé.

Motion 161/99 Bütler, Berne, du 22 juin 1999: Importance du chanvre pour l'économie (acceptée sous forme de postulat le 11. 4. 2000). Le travail de semestre, produit au cours de l'exercice par un étudiant de l'Institut d'économie rurale de l'EPFZ, démontre que l'importance du commerce légalisé du chanvre est faible pour l'économie et que celle du commerce illégal du chanvre n'est guère calculable. Il importera pour l'avenir économique de savoir dans quelle mesure le Parlement fédéral acceptera de libéraliser la culture et la commercialisation de cannabis lors de la révision en cours de la loi sur les stupéfiants.

Motion 251/99 Blatter, Berne, du 16 novembre 1999: Accord sur la libre circulation des personnes: mise en œuvre des mesures d'accompagnement (acceptée sous forme de postulat le 13. 9. 2000). Le projet de loi sur le marché du travail, qui tient compte des requêtes du postulat, a été rédigé au cours de l'exercice par un groupe de travail tripartite composé de représentants des partenaires sociaux et des autorités compétentes. La première procédure de corapport interne début 2002 sera suivie de la procédure de consultation, de mars à mai 2002. Une fois le texte approuvé

par le Conseil-exécutif en septembre 2002, la première lecture au Grand Conseil aura lieu en février 2003, la seconde lecture à la session de juin. Si le référendum n'est pas requis pendant le délai référendaire qui échoit fin octobre 2003, la loi entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2004.

Motion 253/99 Voiblet, Reconvilier, du 17 novembre 1999: Pose d'une signalisation touristique sur les axes routiers principaux du Jura bernois (acceptée le 13.9.2000).

La nouvelle signalisation touristique a été développée en collaboration avec la région. La phase conceptuelle est achevée. La réalisation est prévue pour début 2002. Les travaux pourront être achevés, selon toutes les prévisions, avant l'ouverture d'EXPO.02.

Motion 258/99 Oesch, Eriz, du 24 novembre 1999: Améliorations structurelles dans l'agriculture (acceptée sous forme de postulat le 13.9.2000).

Le nouveau Concept de la politique de promotion structurelle dans l'agriculture de la Direction de l'économie publique a permis d'augmenter les ressources des améliorations structurelles de l'ordre de 2 millions de francs par des transferts internes de crédits. Une nouvelle augmentation des crédits d'améliorations structurelles, comme requis dans la motion, dépend en particulier de la réalisation de la motion du 6 novembre 2001 de la Commission des finances concernant la réduction de la dette.

Motion 268/99 Kaufmann, Berne, du 30 novembre 1999: Améliorations structurelles dans l'agriculture (acceptée sous forme de postulat le 13.9.2000).

Cette intervention est étroitement liée à la motion Oesch (258/99), qui exige une nouvelle augmentation des crédits d'amélioration. La réponse à cette exigence dépend en particulier de la réalisation de la motion du 6 novembre 2001 de la Commission des finances concernant la réduction de la dette. Il serait alors tenu compte, comme il se doit, de la requête du motionnaire, à savoir compenser les dépenses supplémentaires et prêter une attention particulière aux exigences d'ordre écologique.

Motion 18/00 Boss, Seftigen, du 31 janvier 2000: Programme d'impulsion concernant les installations énergétiques fonctionnant au bois (acceptée sous forme de postulat le 11.4.2000).

La compétence spécifique et organisationnelle pour promouvoir les énergies alternatives appartient à l'Office de l'économie hydraulique et énergétique de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie. Le postulat sera réalisé au moyen d'un crédit-cadre que le Grand Conseil doit encore approuver. Simultanément, il sera examiné s'il ne vaudrait pas mieux verser des subventions plutôt que d'accorder des prêts, et si la réalisation du postulat nécessite une modification des bases légales. Le Conseil-exécutif a décidé que le postulat sera examiné avec le 3^e rapport sur l'énergie, que le Grand Conseil traitera au cours de la prochaine législature. La Conférence des présidents du Grand Conseil a pris connaissance de cette décision lors de sa séance du 5 novembre 2001.

Motion 25/00 Gresch, Berne / Kaiser, Leuzigen, du 31 janvier 2000: «Lothar», le promoteur du bois comme source d'énergie (acceptée le 11.4.2000).

La compétence spécifique et organisationnelle pour promouvoir les énergies alternatives appartient à l'Office de l'économie hydraulique et énergétique de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie. La motion sera réalisée au moyen d'un crédit-cadre que le Grand Conseil doit encore approuver. Simultanément, il sera examiné s'il ne vaudrait pas mieux verser des subventions plutôt que d'accorder des prêts, et si la réalisation de la motion nécessite une modification des bases légales. Le Conseil-exécutif a décidé que la motion sera examinée avec le 3^e rapport sur l'énergie, que le Grand Conseil traitera au cours de la prochaine législature. La Conférence des présidents du Grand Conseil a pris connaissance de cette décision lors de sa séance du 5 novembre 2001.

Motion 49/00 Guggisberg, Kirchlindach, du 8 février 2000: Renforcement de la place économique bernoise (point 1 transformé en postulat, accepté et classement refusé; point 4 accepté sous forme de motion; point 6 accepté sous forme de postulat; autres points retirés le 30.11.2000).

Le Conseil économique a présenté son rapport «Stratégies d'avenir pour le canton de Berne» en septembre. Le Conseil-exécutif a déjà distribué plusieurs mandats en perspective de la mise en œuvre. Par ailleurs, la motion urgente de la Commission des finances (M 194/01) «Réduction de la dette pendant la période du plan financier 2003 à 2005» engendrera d'autres mandats visant à la réalisation de la motion.

Motion 201/00 Lecomte, Diesse, du 20 novembre 2000: Chiens de combat (acceptée sous forme de postulat le 5. 2. 2001).

C'est le futur droit fédéral qui démontrera dans quelle mesure il faut créer de nouvelles dispositions cantonales. Il est prévu, dans le cadre de la révision de la loi sur les épizooties et de la loi sur la protection des animaux, d'instaurer une banque de données canines, ainsi qu'une déclaration et une autorisation obligatoire pour la détention de certaines espèces d'animaux. Les deux textes fédéraux étaient en consultation à la fin de l'exercice.

Postulat 75/01 Müller, Zäziwil, du 2 avril 2001: Politique régionale (acceptée le 7. 6. 2001).

Les travaux sur le Plan directeur ont été poursuivis. Il sera adopté par le Conseil-exécutif début 2002. La Direction de l'économie publique examine les bases légales de la politique régionale et de la politique touristique et prévoit d'envoyer un nouveau projet en consultation en 2002.

Motion 97/01, Pfister, Zweisimmen, du 12 avril 2001: Révision de la loi suite à la réorganisation des services de défense (acceptée sous forme de postulat le 21.11.2001).

Il est prévu d'examiner les requêtes du postulant en 2002 en collaboration avec la Direction de la police et des affaires militaires.

3.9.2.2 *Motions et postulats dont le délai de réalisation a été prolongé*

Motion 23/96 Hutzli, Pieterlen, du 15 janvier 1996: Accompagner les projets d'actes législatifs d'une étude de droit comparé (acceptée sous forme de postulat le 18. 6. 1996; délai prolongé jusqu'en 2000 le 26. 11. 1998).

L'élaboration des directives sur la technique législative a été retardée. Les Directives du canton de Berne sur la procédure législative, publiées par la Chancellerie d'Etat et la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, ne contiennent pas encore le module prévu sur la méthode législative. La requête du motionnaire sera examinée lors de l'élaboration de ce module.

Motion 224/98 Ryser, Berne, du 18 novembre 1998: Taxe d'exemption des services de défense (acceptée le 29. 6. 1999).

La révision requise de la loi sur la protection contre le feu et les services de défense a été entamée. Selon le calendrier actuel, le nouveau texte entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2003.

3.9.2.3 *Motions et postulats dont le délai de réalisation est échu*

Motion 34/88 Seiler, du 1^{er} février 1988: Meilleure protection du Moossee et d'autres réserves naturelles (point 1 accepté; points 2 et 3 acceptés sous forme de postulat le 31. 8. 1988; délai prolongé jusqu'en 1992 le 8. 11. 1990 et jusqu'en 1994 le 4. 11. 1992).

En juillet 1997, le Conseil-exécutif a décidé que, pour assurer une meilleure protection du Moossee, on pouvait utiliser du terrain appartenant au domaine agricole de Hofwil à titre de compensation en nature. Les négociations n'ont pas encore abouti à un résultat acceptable pour tous. Il est impossible de fixer une date pour la liquidation de l'affaire en raison des capacités réduites de l'Inspection de la protection de la nature dans des conditions qui ne cessent de changer pour les propriétaires fonciers (projet de golf).

Berne, le 19 mars 2002

La directrice de l'économie publique: *Zölch-Balmer*

Approuvé par le Conseil-exécutif le 24 avril 2002

